COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2018

Le mercredi 05 septembre 2018 à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents tous les Conseillers en exercice sauf :

<u>Excusés</u>: Mme Sylvette SMOCZYK ayant donné pouvoir à Marie-Christine HOUYOUX, M. Pascal PRUVOST ayant donné pouvoir à M. Jean SAVARY, M. Alain MASCLET ayant donné pouvoir à M. Max BAILLEUL, M. Laurent DUBOIS ayant donné pouvoir à M. Alain GANNE, Mme Michèle LABORIE ayant donné pouvoir à M Daniel PHILIPPE.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie DESCAMPS

Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2018 a été approuvé.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour

-Signature d'une convention avec Sourcéane

Le Conseil Municipal accepte cet ajout.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ART. 2122,22 DU CGCT

- a. Contrat de vérification périodique des bâtiments VERITAS
- b. Fixation des tarifs des excursions
- c. Fixation de la participation sortie Parc Saint Paul
- d. Fixation tarif participation Parc Astérix

1. <u>DEMANDE DE SUBVENTION D'« AIDE A L'AMENAGEMENT DES TROTTOIRS » LE LONG DES ROUTES DÉPARTEMENTALES</u>

Monsieur le Maire rappelle que la demande officielle de subvention auprès du Département, aide à l'aménagement des trottoirs le long des routes départementales (AAT) 2018 viendra compléter le dossier déposé en juillet.

Comme évoqué lors du précédent Conseil municipal, ce projet vise notamment à améliorer la sécurité des usagers et des riverains.

La Municipalité profite de la programmation en mars 2019 de la rénovation de la voirie par le Département afin de réaliser les travaux d'aménagement.

Le montant estimatif des travaux relatifs au projet et à la charge de la commune s'élève à 550 000€ Hors taxes.

Le Conseil Municipal donne son accord unanime à la démarche de demande de subvention.

2. DEMANDE DE SUBVENTION REPARTITION DES « AMENDES DE POLICE »

Monsieur le Maire passe au deuxième point de l'ordre du jour, toujours dans le cadre du projet de réaménagement des trottoirs le long de la rue Pierre Bochu. Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un dossier de demande de subvention auprès du Département du Nord au titre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière a été déposé.

Le Conseil Municipal donne son accord unanime à la démarche de demande de subvention.

3. CESSION DE PARCELLES PAR LE DEPARTEMENT (PARC SAINT ROCH)

Monsieur le Maire précise qu'une rencontre a eu lieu le 8 juin entre les services du Département et ceux de la Mairie afin de trouver une issue au problème d'utilisation et d'entretien de parcelles appartenant au Département à l'arrière des maisons se situant le long du Parc Saint Roch. Cet espace public est devenu difficile a géré par le Département.

La solution proposée est donc la cession pour l'euro symbolique à la Commune des parcelles AE 82p et AE 90p pour environ 470m2.

Le Conseil Municipal accepte la cession des parcelles à l'unanimité.

4. OCTOBRE ROSE, PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNALE

Monsieur le Maire laisse la parole à Jeanne Roman qui rappelle que l'association Monchecourt en Famille et la municipalité ont souhaité organiser plusieurs évènements afin de sensibiliser la population au dépistage du cancer du sein. Mercredi 15 et samedi 20 octobre 2018. Le groupe de travail a notamment obtenu l'accord du Cœur d'Ostrevent afin d'organiser une Marche ROSE pour toute l'intercommunalité. Les documents de communication sont en cours de validation. Une dernière réunion est prévue début octobre.

L'association a obtenu une subvention de 1000 € de la Ligue contre le cancer, l'engagement de la part communale à hauteur de 1300€ doit aujourd'hui être soumis à l'avis du Conseil Municipal afin de respecter le budget prévisionnel de l'action.

Une subvention de 1300€ est donc proposée.

5. ADHÉSION RESEAU LECTURE PUBLIQUE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Eddie Stanaszek qui rappelle que la commune s'est engagée dans la mise en place d'un réseau de lecture publique et a participé au groupe de travail dédié.

A la veille de cette mise en place opérationnelle, les conditions de déploiement ont varié avec notamment la décision d'uniformiser les modalités d'adhésion à chaque médiathèque.

Monchecourt pratique la gratuité de ce service, contrairement à la majorité des communes participantes. Le passage au payant, même symbolique pourrait faire diminuer le nombre d'adhérents. Une expérience payante a d'ailleurs été lancée il y a une vingtaine d'année avec un résultat peu probant : passage de 50 à 5 familles.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide un sursoit à statuer à propos de cette démarche.

6. <u>MEDIATHEQUE: ELIMINATION DES LIVRES ACHETES PAR LA COMMUNE</u>

Dans le cadre d'une opération de « désherbage » des rayonnages de la bibliothèque, et avant toute élimination, il est donc proposé au Conseil Municipal de valider cette action par le biais d'une délibération reprenant notamment les montants engagés par la commune pour l'achat de livres.

7. ACTES ET CONVENTIONS EOLIENNES, AVIS DE PUBLICITE

Monsieur le Maire dit qu'une étude de faisabilité d'un projet de parc éolien sur le territoire communal est menée par la société LES VENTS DU DOUAISIS S.A.S. Notre territoire communal serait ainsi concerné par l'implantation d'une éolienne, le passage de câbles électriques souterrains et l'utilisation de la voirie.

Le Conseil Municipal délibère favorablement à l'autorisation donnée au Maire de signer toutes conventions nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, relatives au passage de câbles électriques souterrains et à l'utilisation de la voirie.

8. SIDEN-SIAN NOUVELLES ADHÉSIONS

Le Conseil Municipal est consulté pour :

Adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat des Eaux d'HINACOURT, GIBERCOURT et LY FONTAINE (Aisne) avec transfert de la compétence Eau Potable (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)

Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de FLESQUIERES (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de PIGNICOURT (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),

Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'HAMBLAIN LES PRES (Pasde-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),

Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de PLOUVAIN (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

Adhésion au SIDEN-SIAN de l'Union Syndicale des Eaux (Nord) (Communes de BOUR-SIES, DOIGNIES et MOEUVRES) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),

Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de BERTRY (Nord) simultanément à son retrait effectif du SIVOM DE LA WARNELLE avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines,

Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de BOURSIES, MOEUVRES et MAUROIS (Nord) avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines,

Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de DOIGNIES (Nord) avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif, Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans la délibération n° 40/5a adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN du 13 Novembre 2017, les délibérations n° 52/4a et 53/4b adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 12 Décembre 2017, la délibération n° 4/4 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN du 30 Janvier 2018 ainsi que dans les délibérations n° 12/5a, 13/5b, 17/5f, 18/5g, 19/5h, 20/5i et 21/5j adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 26 Juin 2018.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces adhésions.

9. <u>PARTICIPATION TRAVAUX DE CLOTURE MITOYENNETE PARCELLE COMMUNE/PRIVE</u>

M. et Mme TOURLOS futurs résidants de la maison sise 3 Place Pierre Flament ont sollicité la Mairie afin de partager les frais d'installation d'une clôture délimitant leur parcelle et celle de la Commune.

Les frais engagés par la Commune correspondraient au nombre exact de mètres linéaires de limite séparative et seraient consacrés uniquement à l'achat de matériel sans le coût de main d'œuvre.

Après l'établissement d'un devis estimatif la contribution s'élèverait à environ 500€.

Une convention viendra figer la procédure de participation financière (Montant sur facture, modalité de paiement, occupation du sol, etc.).

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la participation financière au projet.

10. FONDS DE GARANTIE SOCIETE IMMOBILIERE DU GRAND HAINAUT

La Société immobilière Grand Hainaut a sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations qui a accepté le réaménagement du prêt initialement garanti par la Commune.

Le montant du prêt garanti réaménagé s'élève à 35 815,24€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce rééchelonnement.

11. ARCHIVAGE, CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU NORD

Les archives vont être déplacées du grenier de la mairie vers la salle située au premier étage entièrement rénovée par les services techniques. Ce déplacement est l'occasion de mandater le Centre de Gestion afin qu'un archiviste professionnel soit détaché, et puisse opérer un tri et une élimination permettant un classement rationnel et conforme aux instructions en vigueur.

Le Conseil Municipal est donc sollicité afin de décider du lancement de cette procédure et d'autoriser la signature d'une convention cadre.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les modalités et les coûts induits.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette démarche.

12. <u>VIREMENT DE CREDITS</u>

Un virement de crédits est nécessaire pour pallier au manque budgétaire de certains articles.

De l'Art 678 « Charges exceptionnelles » une somme de 1 360.00 €

à l'Art 6541 « Créances admises en non valeur » une somme de 60.00 €

à l'Art. 6574 « Subventions » une somme de 1 300.00 €.

De l'Art.65548 « Autres contributions » à l'Art 657364 « Subvention à caractère industriel ou commercial » une somme de 1 500.00 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces virements de crédits.

13. <u>CONVENTION SOURCÉANE</u>

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Jeanne ROMAN qui annonce à l'assemblée qu'en remplacement de la piscine d'Aniche fermée depuis plusieurs mois, une convention pourrait être signée avec la piscine Sourcéane de Sin le Noble. Plusieurs créneaux sont encore disponibles et permettraient aux élèves des écoles primaires de poursuivre leur apprentissage de la natation.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la démarche de réservation de 3 périodes de 10 séances.

14. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Max BAILLEUL fait le point de tous les travaux d'été et des travaux d'accessibilité réalisés, une visite de toutes les réalisations est prévue pour tous les membres du Conseil Municipal.

Une réflexion est menée afin d'améliorer la visibilité de la communication municipale. L'achat de nouveaux panneaux d'affichages est validé ainsi que leur implantation dans tous les lieux stratégiques.

Le spectacle UBU proposé par la scène nationale du Tandem aura lieu le mardi 7 mai 2019 avec la précision que cette représentation sera déconseillée aux – de 16ans.

Le département a donné son accord à la convention de partenariat et de financement du Fonds de travaux urbains 2018 à hauteur de 30000€ dont 15000€ à la charge de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance,